

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 25/3/2022 Dossier complet le : 25/3/2022 N° d'enregistrement : 2022-6155

1. Intitulé du projet

Autorisation de prélèvement et de distribution d'eau potable avec mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable au niveau d'un forage sur la commune de Cantin (59).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SIDEN-SIAN

Nom, prénom et qualité de la personne M. RAOULT Paul, Président
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 2 0 0 0 1 7 5 9 8 0 0 0 1 8 Forme juridique syndicat mixte fermé

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17.b)	Le projet consiste en un prélèvement d'eau souterraine (profondeur du forage : 46 m). Le débit d'exploitation maximal est de 2 000 m3/jour, soit 730 000 m3/an. Le projet ne se situe pas en zone de mesures permanentes de répartition quantitative instituées, prévoyant l'abaissement des seuils.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en un prélèvement au niveau du forage F3, désigné BSS004BDAT/X, construit après le constat de la vétusté du forage 00277X0083/F2 existant de Cantin. Les besoins de captage dans la nappe de la craie du Séno-Turonien sont à hauteur de 2000 m3/j soit 730 000 m3/an.

Le forage F2, autorisé à hauteur de 2000m3/j a été abandonné. Cette autorisation est désormais caduque. L'ancien forage F2 inexploité sera comblé et scellé hermétiquement, dans le respect des procédures administratives et techniques d'abandon de forage.

Le nouveau forage F3 de Cantin a été réalisé sur le même site et sur la même parcelle que l'ancien forage et à proximité immédiate de l'ancien forage alors abandonné.

Les travaux consisteront à mettre en service le forage, qui est existant à l'état initial.

4.2 Objectifs du projet

Les analyses réalisées dans les eaux du forage d'Arleux F4 ont mis en présence de fortes teneurs en fer.

Les analyses du forage F3 de Cantin montrent une eau de bonne qualité. Par conséquent, son exploitation pour l'adduction en eau potable est projetée afin de satisfaire une bonne qualité des eaux de distribution des communes desservies par le champ captant d'Arleux. L'autorisation de prélèvement sur ce forage de Cantin pourrait venir se substituer partiellement à une autorisation existante sur le forage F4 d'Arleux, fortement chargé en fer.

Compte tenu de la vétusté de l'ancien ouvrage, seul le nouveau forage F3 sera exploité. L'ancien forage F2 sera comblé dans les règles de l'Art.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Compte-tenu de son état, l'ancien puits 00277X0083/F2 sera rebouché dans les règles de l'art avant mise en exploitation du champ captant.

Les travaux relatifs à la création du forage F3 ont déjà été réalisés (DLE). La phase de travaux ne consistera donc qu'en la mise en service du prélèvement.

Les installations et équipements de protection suivants seront maintenus sur le site :

- Clôture avec portail verrouillé et fermé à clef, de 2 m de hauteur hors-sol autour du captage
- Dispositif anti-intrusion et alarme, avec une signalétique extérieure précisant l'identité du Maître d'Ouvrage, le nom de la commune d'implantation, la désignation du captage et l'indice BRGM.
- Entretien régulier du site sans utilisation d'aucun produit phytosanitaire ni d'épandage d'engrais.
- Seuls les travaux nécessaires à l'entretien du captage sont autorisés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant la phase d'exploitation, le forage fera l'objet d'analyses régulières des eaux prélevées. La fréquence des analyses sera semestrielle jusqu'à l'exploitation du champ captant, puis trimestrielle pendant 5 ans.

Les eaux prélevées par le captage seront acheminées à la station de traitement d'Arleux. Elles subiront un traitement par chloration, avant d'être distribuées dans le réseau de distribution des eaux (cf. plan de distribution présenté en annexe). L'eau traitée sera ensuite distribuée par l'intermédiaire du réseau public d'eau potable existant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau dans le cadre de la rubrique 1.1.2.0 (autorisation). Le projet fait ainsi l'objet d'un dossier de demande d'autorisation environnementale unique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelle C720	Surface : 650m ²
Parcelle C994	Surface : 645m ²
Forage	Profondeur 46m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse du forage :

Le Moulinel
59169 CANTIN

Parcelles cadastrales : C720 et C994

Coordonnées Lambert 2 étendu :

P1 : X=654 719 ; Y=2 590 498
F2 : X=654 729 ; Y=2 590 468

Coordonnées Lambert 93 :

P1 : X=707 366 ; Y=7 023 289
F2 : X=707 376 ; Y=7 023 259

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF de type I ou de type II. La ZNIEFF la plus proche des forages est la ZNIEFF de type I de la Carrière de Cantin (310030005), distante de 560 m de l'emplacement du forage de Cantin.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se trouve pas dans le périmètre d'un des sites protégés cités dans cette rubrique. Le site de protection (Natura 2000) le plus proche est le parc naturel régional de Scarpe-Escaut, distant de 10 km du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est distant de 230 mètres du cours d'eau le plus proche et n'est pas recensé comme une zone humide du bassin Artois-Picardie. Les coupes géologiques du puits et du forage existants de Cantin mettent en présence des limons et de la craie blanche à une profondeur inférieure à 0,6 m par rapport à la surface (cf étude en Annexe 6).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cantin était concernée par le PPRT "Antargaz" à Arleux et Cantin, qui est abrogé depuis le 15/12/2011. La commune de Cantin n'est donc plus couverte par un PPRT. La commune de Cantin n'est pas couverte par un PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	10 sites BASIAS sont répertoriés dans un rayon de 3km autour du projet : 3 sont en activité, 5 dont l'activité est terminée. 1 site BASOL est référencé sur le secteur du projet. Il s'agit d'une ancienne cimenterie située à 1,6 kilomètres au sud du projet. Les données récentes ne font pas mention d'un sol pollué au voisinage du projet. Aucun site ICPE ou SEVESO n'est recensé au voisinage du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de prélever l'eau de la nappe de la Craie. L'eau sera par la suite mélangée avec les eaux sortant de l'unité de traitement des eaux d'Arleux. Elle sera ensuite distribuée dans le réseau public d'eau potable existant. Le captage bénéficiera de périmètres de protection AEP (immédiat, rapproché et éloigné) établis par l'hydrogéologue agréé conformément à l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique et son décret d'application 2007-49 du 11 janvier 2007, article R. 1321-13.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est distante de 10,5 km du projet. Il s'agit de la ZSC "Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe" (FR3100504).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage profond de 46 mètres, permettra de capter l'eau de la nappe libre de la Craie. Le débit d'exploitation maximal sera de 2 000 m3/jour, soit 730 000 m3/an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement de la nappe d'eau souterraine peut être une source de modification de la masse d'eau souterraine. Cependant, compte tenu du dimensionnement de l'ouvrage, le projet est peu susceptible de porter atteinte aux masses d'eaux souterraines. Le suivi (analyses de l'eau, niveau piézométrique...) permettra d'identifier les effets du captage sur la ressource en eau de la Craie, et de prévenir une éventuelle atteinte des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve dans un environnement constitué de champs cultivés, le long de la D135. De plus, le projet se trouve sur un site qui ne sera pas modifié et qui n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, dégradations et destructions de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet correspond à une zone de pelouses sèches et de steppes. Les sites Natura 2000 les plus proches sont éloignés (10,6 km) et recensent des habitats majoritaires de type forestier ou de prairies humides. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données du site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cantin est concernée par les risques suivants : Engins de guerre, Inondation, Mouvement de terrain, Risque industriel, Séisme (Zone de sismicité 2), Transport de marchandises dangereuses. 1 site soumis à la réglementation ICPE est recensé à 1 500 m du projet, recensé sous le régime d'autorisation. D'après BASIAS, 10 entreprises/activités sont référencées sur le secteur, dont 3 sont en activité. Compte tenu du sens d'écoulement de la nappe, aucune activité n'est susceptible de dégrader la qualité de la ressource.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cantin n'est pas concernée par un PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation). Aucune cavité souterraine n'est recensée sur la commune de Cantin. Le projet n'est pas vulnérable face aux risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements engendrés par le projet consistent en un passage ponctuel d'un véhicule léger pour le contrôle des installations, les opérations de maintenance et d'entretien ainsi que le suivi du forage. Ces déplacements sont négligeables et ponctuels.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation du projet, seules les émissions sonores émises par la pompe seront produites. Ce bruit sera audible seulement en limite de propriété, et à une faible intensité. Aucune nuisance sonore n'est attendue.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation du projet, aucune nuisance olfactive n'est attendue.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation du projet, aucune vibration n'est attendue.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas éclairé en période nocturne. Le projet n'est donc pas concerné par des émissions lumineuses.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de rejets atmosphériques.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le prélèvement ne fait pas l'objet d'un rejet dans le milieu naturel.</p> <p>Les rejets d'eaux brutes sont seulement possibles en cas de purge du forage. Cette opération est toutefois exceptionnelle. Dans ce cas, les eaux sont rejetées au fossé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des eaux d'exhaure seront produites. Les eaux d'exhaure ne seront pas distribuées directement mais envoyées vers Arleux pour être mélangées avec les eaux sortant de l'usine de traitement.</p> <p>Elles seront analysées régulièrement et feront l'objet d'un programme de suivi et de télésurveillance du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'exploitation du captage ne produit aucun effet négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine. Etant donné l'absence d'incidence significative, aucune mesure compensatoire n'est envisagée. Néanmoins, pour éviter de potentielles incidences sur la santé humaine, le projet intègre la mise en place de périmètres de protection autour du captage (cf. plans en annexe). De plus, les ouvrages respecteront les prescriptions relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé publique), par la mise en place d'un contrôle sanitaire (analyse des eaux d'exhaure et de distribution) et d'un système de surveillance par télégestion. En cas de défaut majeur sur un ouvrage (intrusion, défaut de pompage...), une alerte est transmise pour une intervention immédiate.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu de l'absence d'incidences sur les milieux et l'environnement de ce prélèvement, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 4 : Plan du réseau de distribution : Noréade (cf. parties 4.3.2, 4.5 et 4.6)
Annexe 5 : Plans complémentaires, Photographies aériennes anciennes et datées, Périmètres de protection du captage F3 de Cantin (59) : Noréade (cf. partie 4.2 et partie 8)
Annexe 6 : Étude de délimitation de zones humides et diagnostic écologique, Rainette SARL, Février 2021 (cf. Partie 5)
Annexe 7 : Expertise d'hydrogéologue agréé, Mars 2021 (cf. Partie 6.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

